



Partenariat CAFI-Cameroun

**Session d'information  
sur les Appels à  
manifestation d'intérêt**  
8 Juin 2023





# 1. Qu'est-ce que CAFI et en quoi consiste son partenariat avec le Cameroun ?



- CAFI en sigle, est une initiative qui appui les pays d'Afrique Centrale à atteindre les objectifs de
  - l'Accord de Paris sur le climat et
  - Cadre mondial pour la biodiversité après 2020,
  - lutter contre la pauvreté et
  - assurer un développement durable.
- CAFI est à la fois un **fond fiduciaire** et une **plateforme de dialogue politique**. CAFI s'engage avec les pays d'Afrique Centrale au travers de Lettre d'intention qui fixent des objectifs politique en échange d'appuis financiers.
- A ce jour, CAFI a signé des lettres d'intention avec la RDC, le Gabon et la République du Congo.



# 1. Qu'est-ce que CAFI et en quoi consiste son partenariat avec le Cameroun ?



- Le Cameroun a signé la déclaration conjointe du CAFI en 2015, mais le pays n'a pas encore signé de lettre d'intention (LOI) comme base pour un engagement plus large de CAFI.
- Le MINEPAT est officiellement mandaté pour coordonner le partenariat avec CAFI qui sera mis en œuvre en plusieurs phases comme suit:
  - Phase de Démarrage (2024-2026) - objet des présents AMIs
  - Phase d'engagement (2026-2030)
  - Phase de mise à échelle (au-delà de 2027)



## 2. Quel est l'objectif de ces Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) ?



- CAFI canalise ses financements au travers d'organisation de mise en œuvre «accréditées »
- L'objectif des AMI est de sélectionner les organisations de mise en œuvre qui appuieront le Gouvernement du Cameroun dans la mise en œuvre des projets de la phase de démarrage.
- Les candidatures se font sous la forme de Notes d'expression d'intérêt, en vue de l'élaboration d'une ou plusieurs de propositions de projet ou programme pré-identifié.
- L'expression d'intérêt précède la phase d'élaboration du document de projet où les détails seront affinés par l'organisation de mise en œuvre en concertation avec toutes les parties prenantes.
- Les documents de projets élaborés de façon concertée devront ensuite être approuvés par le conseil d'administration de CAFI avant que les décaissements et la mise en œuvre commencent.



### 3. Quels organismes sont éligibles ?



- Les Agences du Système des Nations Unies ;
- La Banque Mondiale ;
- Les Organisations de Coopération Internationale (par exemple KFW, Enabel, AFD, GIZ, USAID, JICA, SNV, etc.) accréditées ;
- Les ONG Internationales ou autres organisations **à but non lucratif**, à condition qu'ils/elles remplissent les critères suivants :
  - Avoir un accord de collaboration avec le Cameroun
  - Avoir porté des projets dont le coût total est d'au moins 5 millions USD au Cameroun ou dans la région du Bassin du Congo durant les 5 dernières années
  - Démontrer un niveau de risque fiduciaire bas sur la base d'une évaluation indépendante
  - Démontrer une évaluation positive des procédures pour lutter contre les abus sexuels et pour adresser les sauvegardes environnementales et sociales ;



## 4. Comment et quand soumissionner ?



- Une Note d'expression d'intérêt présente, de manière brève :
  - la compréhension de la théorie du changement et de son application dans la ou les thématiques considérées ;
  - la capacité de gestion de l'organisation porteuse voire d'un consortium.
- Cette soumission peut se faire à titre individuel ou au nom d'un consortium d'organisations nationales et internationales.
- Une soumission peut couvrir un seul ou plusieurs projets.



## 5. Il y-a-t-il d'autres étapes pour l'accès aux financements pour les organisations non-accréditées?



- Les Organisations Non-ONU (NUNOs) doivent être accréditées pour accéder aux fonds CAFI même si elles répondent à tous les critères de l'AMI.
- Leur éligibilité doit être confirmée après une évaluation indépendante qui dure entre 3-6 mois et est conditionnée à l'approbation du Conseil d'Administration de CAFI (processus d'accréditation).



# Exigences pour l'Accréditation au Fond CAFI



- Liste des exigences (évaluations et documentation à fournir), pour démontrer la capacité de l'organisme de mise en œuvre à respecter les normes fiduciaires, sociales et environnementales.
  - Enregistrement légal, y compris un enregistrement valide au Cameroun (au moins démonstration de l'éligibilité à être enregistré)
  - Capacités fiduciaires: 'Micro-évaluation' dans le cadre de l'approche harmonisée des transferts monétaires (HACT).
  - Politique de l'organisation en matière de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels (SEAH)
  - Politiques de Sauvegardes sociales et environnementales (SES)
  - Plan d'assurance qualité élaboré par le secrétariat de CAFI
  - Lettre(s) d'attestation d'engagements passés avec l'ONU ou les gouvernements.
  - Ne figure pas sur la liste des sanctions de l'ONU





## 6. Comment les organismes non-éligibles peuvent-ils participer à l'appel et / ou au(x) projet(s) ?



- Les ONG nationales et le secteur privé, qui n'ont pas accès direct aux financements CAFI, sont invités à prendre contact avec les organismes de mise en œuvre de CAFI afin de mentionner leur intérêt de travailler sur une ou plusieurs composantes des projets pré-identifiés et initier des discussions sur les éléments techniques et opérationnels. **Ceci surtout à l'étape de formulation des propositions de projet ou programme complètes.**
- La liste des organisation de mise en œuvre qui seront sélectionnés sera publique avec décision prise d'ici fin aout ou septembre. Il est donc conseiller de réviser les décisions qui seront publiés sur le site web de CAFI [www.cafi.org](http://www.cafi.org) .



## 6. Comment les organismes non-éligibles peuvent-ils participer à l'appel et / ou au(x) projet(s) ? (2/2)



- CAFI encourage la constitution de consortiums de capacités, notamment entre organisations de mise en œuvre ayant l'accès direct aux fonds CAFI ainsi qu'avec celles n'en disposant pas.
- CAFI encourage par ailleurs **vivement la cartographie ou la pré-identification des organisations nationales en tant qu'agences locales d'exécution et/ou le développement d'approches et de montages opérationnels permettant de déléguer une partie des activités à des modalités de mise en œuvre nationale en renforçant les acteurs locaux** et dans une logique de durabilité ; ceci dans les notes d'expressions d'intérêt lorsque cela est possible et pertinent mais **surtout à l'étape de formulation des propositions de projet ou programme complètes**. Les études de faisabilité comprendront dans ce cas le programme de renforcement de capacités, notamment fiduciaire, permettant l'application et la supervision rigoureuse de la gestion des activités.



## 7. Quel format utiliser pour les notes d'expression d'intérêt ?



- Le canevas à remplir pour les notes d'expression d'intérêt se trouvent en Annexe 2 des AMI et dans cette page.
- La soumission **ne pourra dépasser 15 pages** pour les expressions (documents annexes non compris).
- Les soumissionnaires sont libres d'envoyer une expression d'intérêt sous forme de fichier au format .pdf, mais une **version du document au format .doc ou .docx est obligatoire.**
- **Toute soumission est considérée publique.**



## 8. Quels sont le calendrier et la modalité d'envoi des notes d'expression d'intérêt ?



- Les notes d'expression d'intérêt doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : [eoi.cafi@undp.org](mailto:eoi.cafi@undp.org). Les soumissions des manifestations devront être réceptionnées au plus tard le 23 juin 2023 à 17h00 GMT avec les mentions suivantes :
- Objet : Soumission CAFE, pour AMI 2023/01/CMR OU AMI 2023/02/CMR - A l'attention du Secrétariat du Fonds CAFE
- **NB: Il vivement encouragé d'envoyer les soumissions avant la date limite afin de permettre au secrétariat CAFE de contacter le soumissionnaire pour solliciter un complément d'information en cas de soumission incomplète.**



## 9. Quel sera le processus d'examen des manifestations d'intérêt ? (1/2)



- **Etape 1 : Revue de la conformité des expressions d'intérêt reçues. Seront disqualifiées** les expressions d'intérêt ne respectant pas les critères minimums suivant :
  - L'organisme de mise en œuvre (chef de file dans le cas de consortium) est éligible conformément aux définitions fournies en section 4.1
  - Le dossier de manifestation d'intérêt est complet, incluant la note d'expression d'intérêt au format attendu dument complétée et les documents listés dans la section 4.2
  - L'organisme de mise en œuvre (ou le consortium) a démontré de capacités suffisantes pour mettre en œuvre le ou les projet(s) sélectionnés
  - L'approche de mise en œuvre est conforme aux attentes du ou des projet(s) sélectionnés présentées en Annexe 1 (Résumé des projets/programmes pilotes pour la phase de démarrage)



## 9. Quel sera le processus d'examen des manifestations d'intérêt ? (2/2)

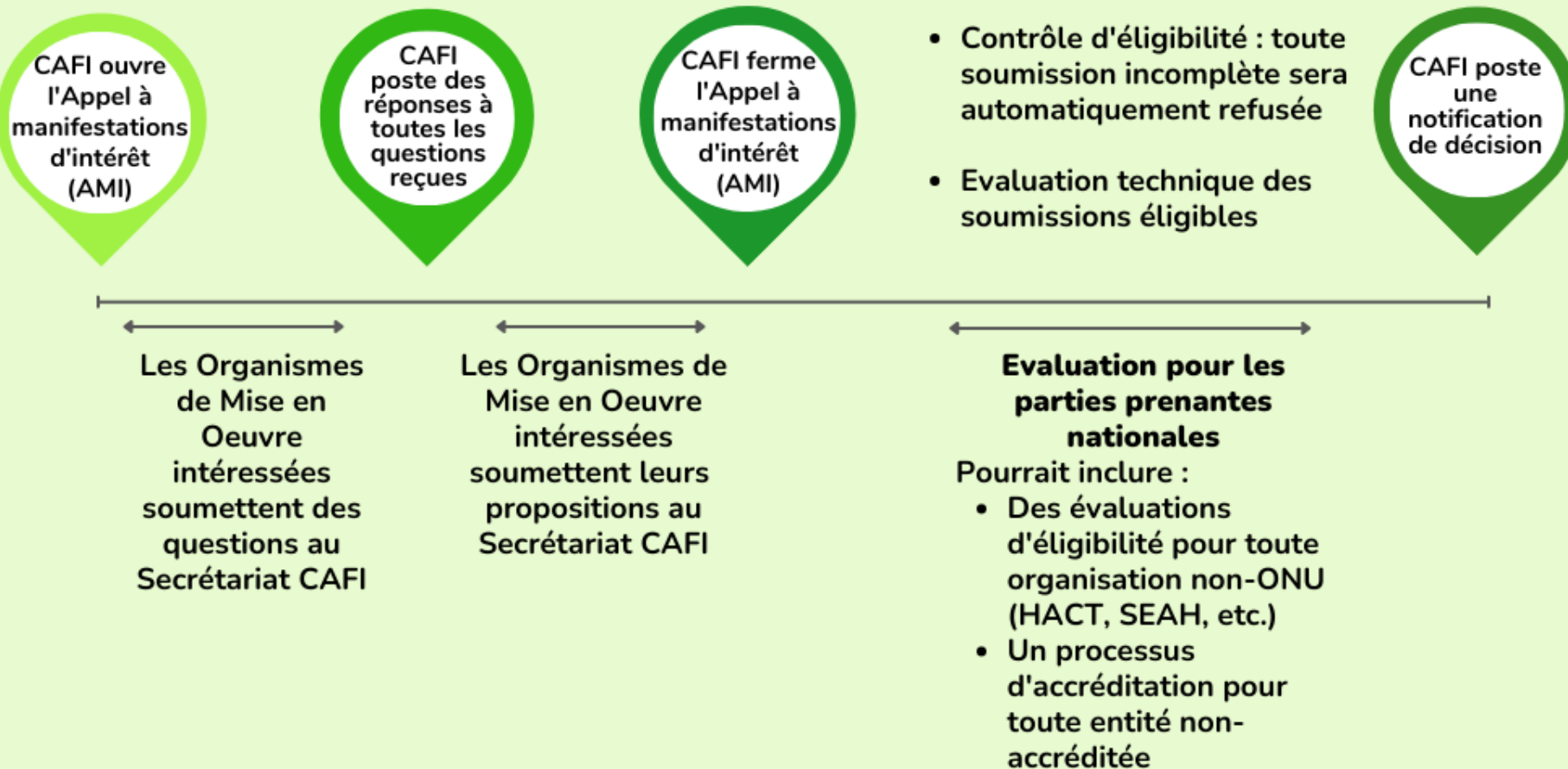


- **Etape 2 : Evaluation des manifestations d'intérêt.** Les manifestations d'intérêt seront évaluées sur la base des critères établis dans la section 4.5 de l'AMI.
  - A. Expérience pertinente et démontré de l'organisation (Track Record)
  - B. Compréhension des attentes et méthodologie
  - C. Exécution du projet

# CAFI

## APPELS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

### PERIODE D'EVALUATION





# 10. Quels types de programmes et projets sont prévus ? (1/2)



- Premier AMI concerne **le Projet de Coordination Intersectorielle et Multi-Niveau** qui fournit des ressources techniques/financières au MINEPAT et aux autres ministères sectoriels pour :
  - Renforcer les structures et les capacités de coordination intersectorielle et multi-niveau essentielles pour le partenariat ;
  - Finaliser les stratégies/plans nationaux clés et inclure des indicateurs « climat » dans l'élaboration et l'exécution du budget national;
  - Préparer une feuille de route des réformes, en identifiant les engagements politiques pour une future lettre d'intention ;
  - Accélérer un pipeline de futurs projets d'investissement ;
- Ce projet de coordination est donc essentiel pour la réussite de la phase de démarrage du Partenariat CAFI-Cameroun et pour guider les phases ultérieures d'engagement et d'investissement. Le Secrétariat du CAFI a donc rédigé une ébauche du document de projet.





## 10. Quels types de programmes et projets sont prévus ? (2/2)



« AMI général », publié en parallèle au premier AMI pour 3 projets:

- **Un projet de gestion intégrée du paysage du Grand Mbam** sera mis en œuvre afin de renforcer les capacités décentralisées pour : l'aménagement du territoire et la gouvernance des ressources naturelles ; et la coordination intersectorielle dans les Conseils Municipaux et Régionaux respectifs, en vue de tester des approches incitatives standardisées qui peuvent se convertir en programmes de réduction d'émission « juridictionnels » dans les phases d'engagement et d'expansion du partenariat.
- **Un projet d'aménagement du territoire** consolidera et renforcera les travaux en cours de plusieurs ministères soutenus sur la planification participative de l'aménagement du territoire, la cartographie et le suivi de l'utilisation des terres et du changement d'affectation des terres.
- **Un Projet d'appui au Fonds de Développement des Filières Cacao et Café (FODECC)** pour l'opérationnalisation d'un mécanisme de financement de la transition agroécologique des filières cacao et café.



# 11. Quels sont les moyens financiers disponibles ?



- Ces AMIs visent le développement d'un portefeuille de projets d'environ **60 millions USD**.
- Ce montant sera ventilé entre les projets pré-identifiés, objet de ces AMI, en fonction des besoins estimés et justifiés dans les documents de projet/programme et en fonction des arbitrages réalisés par CAFE et le gouvernement du Cameroun. **Les montants estimés dans l'Annexe 1 par projet sont donnés à titre indicatif.**
- Si le sec CAFE reçoit des expressions d'intérêt pour des projets innovants et basés sur la performance en appui à l'intensification durable de l'agriculture et la transition agroécologique visant les petits producteurs et/ou les entreprises privées, ces expressions d'intérêt pourront participer à la constitution d'un pipeline/ portefeuille de projets pour appuyer les efforts de mobilisation des ressources du Fonds CAFE pour le pays. **AUCUNE GARANTIE !!!**



# 11. Quels sont les moyens financiers disponibles ? (dons de préparation)



- Une note d'expression d'intérêt peut inclure une demande de don de préparation pour la rédaction de la proposition de projet complète.

## **Programme cible**

< 5 millions USD

[5-20] millions USD

> 20 millions USD

## **Don de préparation**

100,000 USD

≤ 300,000 USD

≤ 500,000 USD

- Les montants demandés devront être dûment justifiés, et resteront sujet à l'approbation du Secrétariat CAFE en fonction de la complexité de la thématique considérée.
- Les budgets devront être soumis en dollars américains (USD) et suivre le format du UNDG. Les coûts indirects ne peuvent pas dépasser 7%.



## 12. Quelle durée d'appui est proposée ?



- Réalisation des études de faisabilité et développement d'une proposition de projet complète : **Maximum de 6 mois** (sauf justification dûment acceptée par CAFI du fait de la complexité du programme).
- Projets ou programmes cibles : **Entre 2 et 5 ans avec possibilité d'extension.**



## 13. Quels documents peuvent être consultés avant de soumissionner ?

- Voir liste sur le site web de CAFI
- <https://www.cafi.org/fr/cameroun/ami>





# 14. Quelles sont les attentes en matière de consultation des parties prenantes ?



- Les organismes de mise en œuvre sont encouragées à assurer la liaison avec le(s) ministère(s) sectoriel(s) et/ou agence(s) nationale(s) concernée(s) par le(s) projet(s) pour le(s)quel(s) ils expriment leur intérêt, **mais toujours sous la coordination de MINEPAT.**
- **MINEPAT facilitera les consultations** afin d'assurer des échanges efficaces avec les entités nationales.
- Afin d'éviter de créer des attentes, il n'est pas recommandé que les organismes de mise en œuvre prennent contact directement avec les parties prenantes locales à ce stade. Une fois sélectionnés, les organismes de mise en œuvre disposeront de suffisamment de temps pour mener des consultations approfondies avec les parties prenantes nationales concernées par le(s) projet(s).



## 15. Comment les projets sont-ils liés et quel mécanisme assurera la coordination entre les projets ?



- Il existe de nombreux liens entre les projets de la phase de démarrage qui visent collectivement à fournir des solutions intégrés aux moteurs du déboisement.
- Le projet de coordination joue ici un rôle central. Les structures de coordination mis en place par le MINEPAT avec l'appui financier de ce projet assureront aussi la coordination interministérielle et interacteurs central au partenariat entre CAFI et le Cameroun.
- **NB: C'est le MINEPAT qui assume la coordination** entre tous les projets de la phase de démarrage, le rôle de l'organisme de mise en œuvre est de fournir les ressources et appuis nécessaires afin que le MINEPAT puisse mettre en place et opérer ce mécanisme de coordination.



## 16. A qui m'adresser si j'ai encore des questions ?



- Les questions qui demeurent après la séance d'aujourd'hui doivent être adressées par courriel à [eoι.cafi@undp.org](mailto:eoι.cafi@undp.org) en précisant votre nom, prénom et organisation.
- Veuillez noter que par souci de transparence et d'équité, seules les questions envoyées à l'adresse [eoι.cafi@undp.org](mailto:eoι.cafi@undp.org) pourront être traitées.



Merci

**Contacts**

**[eoicafi@undp.org](mailto:eoicafi@undp.org)**